



Cahors, le 17/05/2021,

Chers amis usépiens,

Tout d'abord, nous espérons que ce courrier vous trouvera toutes et tous dans les meilleures conditions compte-tenu de la pandémie et de ses répercussions sur votre vie personnelle et professionnelle.

Vous trouverez, jointe à ce courrier, la facture correspondant à vos affiliations pour l'année scolaire 2020/2021.

En début d'année scolaire, nous avons précisé que « **Exceptionnellement, pour la saison 2020/2021, les licences ne seront définitives (et facturables...) qu'après la participation effective à une rencontre (secteur ou départementale).** »

Bien entendu, ce qui avait été écrit reste valable.

Toutefois, au cours de cette année, plusieurs associations nous ont fait part de situations particulières :

- Certaines collectivités ont subventionné à hauteur de 50% voire 70% les affiliations et licences.
- Pour certaines écoles le coût des licences est supporté directement par les parents d'élèves ou par les associations des parents d'élèves.
- Certaines écoles, par le biais d'une convention entre l'USEP et la collectivité, ont pu bénéficier de l'intervention de personnels rémunérés par cette dernière (par exemple les ETAPS pour les écoles de Cahors ou les intervenants des Comités sportifs).
- Certaines écoles considèrent que l'adhésion à l'USEP constitue un acte militant et souhaitent régler leurs affiliations même en cas d'activité réduite aux E-rencontres, prêt de matériel ou documentation pédagogique par le biais du site de l'USEP.

Au vu de ces situations particulières, le Comité Directeur USEP du Lot se propose donc de laisser à chaque association la liberté de choisir une des trois formules ci-dessous :

- 1) Conformément à ce qui avait été annoncé en début d'année, l'association ne réglera pas la facture car elle n'a pu participer à aucune rencontre.
- 2) L'association constituée de plusieurs écoles se retrouve dans une ou plusieurs des situations décrites ci-dessus mais ne réglera qu'une partie de la facture présentée car une ou plusieurs écoles ne souhaite (nt) pas régler. Merci dans ce cas de nous préciser les écoles souhaitant régler afin de pouvoir valider leur(s) adhésion(s).
- 3) L'association se retrouve dans une ou plusieurs des situations décrites ci-dessus et réglera la totalité de la facture.

Nous vous remercions à l'avance de nous communiquer le plus rapidement possible vos décisions par le biais du coupon ci-dessous afin que nous puissions éventuellement annuler ou réactualiser la facture.

En outre, cela nous permettra d'affiner notre bilan financier et d'imaginer, comme nous l'avons fait avec les bons d'achat de 120 euros chez CasalSports, un éventuel système de compensation au manque d'activités de cette année pour l'année scolaire 2021/2022.

Avec toutes nos amitiés Usépiennes,
pour le Comité Départemental,

Le Président
de l'USEP du Lot
Dominique Bailly

COMITE DEPARTEMENTAL
U.S.E.P. du LOT
121 rue Victor Hugo
48000 CAHORS
Tél : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52
Mail : usep46@foi46.org

Le Vice-Président
de l'USEP du Lot
Stéphane Szczepanski

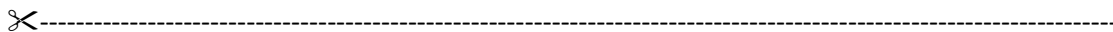
COMITE DEPARTEMENTAL
U.S.E.P. du LOT
121 rue Victor Hugo
48000 CAHORS
Tél : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52
Mail : usep46@foi46.org

Le Trésorier
de l'USEP du Lot
Christian Rossignol

COMITE DEPARTEMENTAL
U.S.E.P. du LOT
121 rue Victor Hugo
48000 CAHORS
Tél : 05 65 22 68 53 / Fax : 05 65 22 12 52
Mail : usep46@foi46.org

Coupon à adresser avant le 1^{er} juin à :

USEP du LOT
121, rue Victor Hugo
46000 CAHORS



Nous attirons votre attention sur le fait que les écoles ne réglant pas leur adhésion ne seront plus assurées à partir du 1^{er} juin 2021 pour des rencontres sportives.

Nom de l'Association :

Décision prise concernant le règlement de la facture correspondant à l'Affiliation à l'USEP (prise en charge exceptionnelle par le CD USEP 46 cette année) et aux licences :

- Conformément à ce qui avait été annoncé en début d'année, l'association ne réglera pas la facture car elle n'a pu participer à aucune rencontre.
- L'association constituée de plusieurs écoles se retrouve dans une ou plusieurs des situations décrites ci-dessus mais ne réglera qu'une partie de la facture présentée car une ou plusieurs écoles ne souhaite (nt) pas régler.

NB : Dans ce cas, merci de bien vouloir nous indiquer ci-dessous les écoles souhaitant régler afin de pouvoir valider leur(s) adhésion(s) et de réactualiser la facture.

*Ecole(s) souhaitant régler l'adhésion :



*Ecole(s) ne souhaitant pas régler l'adhésion : envoyer par mail à usep46@fol46.org la liste nominatives des élèves par classe et des adultes à radier.

- L'association se retrouve dans une ou plusieurs des situations décrites ci-dessus et réglera la totalité de la facture.

